



Réduire le délai de préavis

Par **alhsan**, le **02/11/2008** à **13:43**

Bonjour,

Je viens de résilier le bail de mon appartement F2, car j'ai trouvé un autre plus grand F3. Par ailleurs J'ai trouvé un nouveau locataire pour mon appartement F2, je l'ai mis en contact avec le propriétaire, afin qu'il prenne l'appartement et que je n'aie pas à payer deux loyers pendant les 3 mois de préavis.

Le problème est que le propriétaire nous a répondu qu'il ne souhaite plus louer l'appartement et qu'il veut le récupérer à la fin du préavis de 3 mois. J'ai essayé donc de négocier avec le propriétaire de réduire le préavis à un mois au lieu de trois mois mais en vain.

Ma question est la suivante: est ce que la loi me permet de réduire le délai de 3 mois à un mois? car le propriétaire n'a nullement l'intention de rechercher un nouveau locataire.

Merci de votre aide.

Par **jeetendra**, le **02/11/2008** à **14:13**

bonjour, le préavis de trois mois vous allez être contraint de le respecter, pour le préavis d'un mois il faut un motif sérieux à l'appui (mutation, perte d'emploi, etc.) sinon ça ne marchera pas, bon dimanche à vous